

Le Centre : toujours très sollicité en 2013

Introduction: un Centre, deux piliers

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme est une institution fédérale indépendante. Au moment de sa création en 1993, il fut l'un des premiers services publics en Europe chargés de lutter contre le racisme. Depuis 2003, il est aussi compétent pour les discriminations non raciales. Sa mission légale consiste aujourd'hui à, d'une part, promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations¹ (pilier Discrimination) et d'autre part à veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, observer les flux migratoires et stimuler la lutte contre la traite des êtres humains (pilier Migration). Le Centre a aussi été désigné comme mécanisme indépendant pour veiller à l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En 2014, le Centre se transformera en un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et un Centre fédéral de la migration.

Ce document présente les chiffres annuels 2013 du Centre. Après avoir passé en revue les principaux constats concernant les signalements en tant que tels, il commente les signalements et dossiers auxquels ils ont donné lieu à la fois pour le pilier Diversité et Migration.

1. Les signalements

- En 2013, le Centre a reçu **4.595** signalements : **882** signalements concernaient les droits fondamentaux des étrangers et **3.713** des cas de discrimination présumée (y compris les messages de haine et les délits inspirés par la haine). A titre de comparaison, en 2012, 5.118 signalements ont été recensés au total, dont 892 portaient sur le droit des étrangers et 4.226 sur des cas de discrimination.

Ces signalements ont donné lieu à l'ouverture de 1406 dossiers « Discrimination » (soit une augmentation de 10% par rapport à 2012) et 198 dossiers « Migration » (soit une augmentation de 45% par rapport à 2012). Le Centre ouvre un dossier lorsqu'il est légalement compétent pour intervenir et que le signalement dépasse le cadre de la simple demande d'information.

- **5,7** signalements **sur 10** ont été communiqués par voie électronique, légèrement moins qu'en 2012.

- Comme en 2012, les hommes (**6,4 sur 10**) ont été plus nombreux que les femmes (**3,6 sur 10**) à contacter le Centre.

¹ À l'exception des discriminations basées sur la langue, le genre, la conviction syndicale.

- Au Centre, **4,3 signalements sur 10** ont été réalisés en néerlandais et **5,3 sur 10** en français. Tandis que le nombre de signalements en français reste stable (de 2.471 à 2.432), le nombre de signalements en néerlandais a diminué (de 2.438 à 1.956).

- Les points locaux « Discrimination » (**Meldpunten**), implantés dans treize centres urbains flamands, ont enregistré près d'un millier de signalements directs. En Wallonie, il existe également des points de contact, les **Espaces Wallonie**, où il est possible de signaler une discrimination. Ces Espaces existent depuis moins longtemps que les Meldpunten et sont organisés autrement : ils renvoient directement chaque signalement vers le Centre qui s'occupe de les traiter, ce qui explique que leurs chiffres soient repris dans ceux du Centre.

- Concernant les **motifs de discrimination**, la plupart des signalements en 2013 avaient trait, comme en 2012, au racisme, aux convictions religieuses et philosophiques et au handicap.

- Au sujet des **secteurs**, le top 3 reste inchangé : la plupart des signalements concernaient les médias, le marché de l'emploi et du travail et l'accès aux biens et services (logement, horeca, assurances, etc.)

2. Pilier 1: Discrimination

- les **3.713** signalements relatifs à des cas présumés de discrimination, de messages de haine et de délits inspirés par la haine ont conduit en 2013 à l'ouverture de **1.406 dossiers**.² A titre de comparaison, en 2012, 1.277 dossiers ont été ouverts.

- Concernant presque tous les **motifs de discrimination**, le nombre de dossiers a augmenté. Les 3 principaux critères étaient, comme en 2012, les critères dits « raciaux » (1 dossier sur 3), les convictions religieuses et philosophiques (1 sur 5) et le handicap (1 sur 5). Viennent ensuite l'âge (1 dossier sur 15), l'orientation sexuelle (1 sur 15) l'état de santé actuel ou futur (1 sur 18).

- Les 3 principaux **secteurs** étaient, comme en 2012, celui du marché de l'emploi et du travail (1 sur 4), des biens et services (1 sur 4) et des médias (1 sur 5). Viennent ensuite, l'enseignement (1 sur 10) et la société (1 dossier sur 14).

- Ce qui est interpellant, c'est la hausse des dossiers liés à l'enseignement, de 99 en 2012 à 150 en 2013. Parmi ces dossiers, 62 concernaient le critère handicap, contre 30 en 2012. La publication (fin août) de la brochure « A l'école de ton choix avec un handicap », dans laquelle le Centre informe les élèves, parents, équipes éducatives, directions d'établissements scolaires sur la notion d'aménagements raisonnables, a eu un impact évident sur cette augmentation.

- En 2013, le Centre a décidé d'entamer une **action en justice** dans 14 dossiers. En principe, il ne le fait que dans les cas où une solution extrajudiciaire s'avère impossible et où l'affaire constitue un enjeu de société important (par exemple, pour clarifier la législation) ou concerne des faits particulièrement graves (comme des délits inspirés par la haine). 6 affaires concernaient des discriminations (3 sur base du handicap, 2 sur base des convictions religieuses et philosophiques et 1 sur base de l'origine). 5 affaires concernaient des délits de haine (3 sur la violence raciste, 2 sur la violence homophobe). Dans 3 affaires il est question de messages de haine.

- Dans la mesure du possible, le Centre privilégie un traitement constructif et extrajudiciaire des dossiers de discrimination. Cette approche permet de dégager des solutions structurelles et contribue ainsi à la prévention des discriminations. Sur le site du Centre, vous trouverez un état des lieux d'une dizaine de solutions négociées qui concernent des dossiers clôturés en 2013.

Plus d'informations?

Dans « son rapport annuel Discrimination/Diversité » (date de publication: avril 2014) le Centre reviendra de façon plus détaillée sur le travail du pilier Discrimination en 2013.

² Lorsque le Centre est légalement compétent pour traiter un signalement et que celui-ci dépasse le cadre d'une demande d'information ou de conseil, un dossier est ouvert, dans l'attente d'une intervention du Centre. Plusieurs signalements portant sur les mêmes faits peuvent être regroupés en un seul dossier.

3. Pilier 2: Migration/Droits fondamentaux des étrangers

- Pour les **882 nouveaux signalements**³ relatifs aux droits fondamentaux des étrangers, le Centre a ouvert **198 dossiers**⁴ en 2013. A titre de comparaison, en 2012, 136 dossiers ont été ouverts.

- Le plus grand nombre concernait des demandes d'avis au sujet du **regroupement familial** (1 sur 5). Ensuite, venaient les questions des nouveaux arrivants sur la **protection internationale** (1 sur 10). Le nombre de demandes d'avis sur des **régularisations pour raisons humanitaires** (9bis) a diminué de 1 sur 6 en 2012 à 1 sur 10 en 2013 (c'est une évolution normale étant donné qu'une décision est intervenue entre-temps dans la plupart des dossiers introduits après la note d'instruction sur la régularisation du 19 juillet 2009). En quatrième place, il est question de **l'acquisition de la nationalité belge** (1 sur 12).

- Etonnamment, malgré un chiffre toujours assez bas, en 2013 le nombre de demandes d'avis concernant **la détention et l'éloignement** a doublé (de 1 sur 33 à 1 sur 17).

- En février 2013, la **directive européenne sanctions 2009/52/EG** a été transposée en droit belge par le parlement fédéral. Ainsi, en plus de punir l'employeur, les droits du travail de l'employé sans titre de séjour régulier sont préservés. Le Centre, qui supervise l'application de la directive, a reçu quelques signalements à ce propos en 2013.

- En 2013, le Centre s'est constitué partie civile dans **5 dossiers de trafic des êtres humains et 13 dossiers de traite des êtres humains**. Dans cette seconde catégorie, il y a eu 6 cas d'exploitation économique et 5 cas d'exploitation sexuelle. 1 affaire concernait également l'exploitation de la mendicité et 1 autre un cas où les victimes ont été obligées de commettre des délits.

Plus d'informations?

Dans son « rapport annuel Migration » (publication: juin 2014) et son « rapport annuel Traite et trafic des êtres humains » (publication : octobre 2014), le Centre reviendra plus en détail sur, respectivement, la migration et la politique migratoire et sur la politique en matière de traite et de trafic des êtres humains.

³ Les centaines de demandes d'avis de personnes qui avaient un dossier en 2013 au Centre en sont pas comptabilisés ici.

⁴ Le Centre n'ouvre pas systématiquement un dossier pour chaque signalement; il ne le fait que s'il s'agit d'une matière complexe ou d'un problème qui nécessite un suivi structurel. Les signalements qui concernent la détention et des éloignements sont automatiquement placés dans un dossier. Le même dossier peut, regrouper plusieurs demandes d'avis d'un même plaignant.